

## **INFORMATIONS A SAVOIR AU PREALABLE**

### **Prenez connaissance des conditions générales :**

---

#### **Prise en charge du transport :**

Terres de Montaigu prend en charge le transport aller/retour dans le cadre des activités scolaires proposées, uniquement pour les écoles maternelles et élémentaires du territoire le demandant.

#### **Modification d'effectifs ou annulation :**

Toute modification d'effectifs doit être communiquée au minimum une semaine avant l'activité.

**En cas de retard le groupe est susceptible d'être refusé.**

**En cas d'annulation moins de 3 semaines avant la date de la sortie, le règlement de la totalité de la prestation sera demandé à l'établissement scolaire concerné.**

#### **Facturation :**

Le règlement sera effectué sur place ou en paiement différé à réception de la facture

### **Préparez votre visite**

---

La visite est plus fructueuse si elle s'accompagne d'un travail en amont.

Les enseignants sont invités à prendre le temps de préparer cette sortie avec leurs élèves

- en prenant connaissance du support pédagogique joint à la proposition
- en leur présentant l'équipement et le contenu de l'activité
- en écrivant quelques questions sur le thème abordé

## Encadrement des groupes

---

Afin d'assurer au mieux la sécurité des élèves lors des sorties scolaires, une équipe d'encadrement doit accompagner le groupe dans le respect des dispositions légales exigées **du début à la fin des activités.**

Quel que soit le type de sortie scolaire et les effectifs de la classe, **les élèves sont toujours encadrés par deux adultes au moins, dont l'enseignant de la classe.** Le deuxième adulte peut être un autre enseignant, un aide éducateur, un agent territorial spécialisé d'école maternelle (ATSEM), un parent ou autre bénévole...

### Quel accompagnement ?

EN MATERNELLE	2 accompagnateurs jusqu'à 16 élèves	Au-delà = 1 accompagnateur pour 8 élèves
EN ELEMENTAIRE	2 accompagnateurs jusqu'à 30 élèves	Au-delà = 1 accompagnateur pour 15 élèves